## COURIER DUJOUR.

MOBILITATE VIGET,

Du 27 BRUMAIRE an 6°. de la République française. — Vendredi 17 Novembre 1797 ( v. st.)

Discours du marquis de Lansdown dans la chambre des pairs. — Condamnation de 4 émigrés par la commission militaire. — Rapport fait par Creuse-Latouche, au conseil des anciens, sur les nobles et annoblis. — Proposition d'adopter la résolution des sinq-cents à ce sujet. — Ajournement de la discussion jusqu'après l'impression du rapport.

NOUVELLES ÉTRANGERES. ANGLETERRE.

inte que ôts;

at,

ds,

opté senfut

ry,

ices

-il,

tion

ccu-

he.

bles

on-

ena-

les

eau

orps

les

ple,

oids

re-

nent

, les

, ne

es et

au

por-

orter

ste,

ande

idu,

solu-

rmi-

par

stre.

oyen

rois,

d.

Londres, 3 novembre. Le marquis de Lansdown, l'un des premiers hommes d'état de l'Angleterre, et le chef d'un parti mitoyen entre l'opposition et le ministère, n'a pas cru devoir, ainsi que les membres célèbres de l'opposition, garder le silence sur les circonstances cri-b tiques où se trouve notre pays. Dans la chambre des pairs, dont il est membre, il a réfuté avec autant de dignité que de talent, les sophismes des orateurs de la guerre. Il commence par exprimer ses regrets de l'absence de plusieurs de ses honorables amis, dont les talens et la voix sont plus nécessaires que jamais au triomphe des principes qu'il défend. Il blame la résolution qu'ils ont prise de se tenir éloignés des débats, découragés par la longue inutilité de leurs efforts en faveur de la paix et de la liberté nationale, contre la désastreuse administration des ministres. Il ne veut pas qu'on désespère d'une si noble cause : après tout, il vaut mieux être vaincu à son poste, que de l'abandonner, parce qu'il est environné de dangers. Puis entrant dans l'examen des discours des préopinans : « Où sont donc ces ressources tant exagérées , dit-il , pour prolonger indéfiniment la guerre, contre une nation, dont les conquêtes effacent celles de tous les puples qui l'ont précédée? Les nobles lords sont-ils dont bien certains que nous pourrons la soutenir avec succès, seuls et sans alliés? Quelles preuves en ont-ils données? Ont-ils oublié tant de déclarations précédentes faites par les ministres, qui, lorsqu'ils vouloient obtenir des subsides pour les allies, nous affirmoient que sans eux l'Angleterre ne pouvoit, dans une guerre si terrible, lutter avec avantage contre la France? Nous trompoit-on alors, ou nous trompe-t-on aujourd'hui? Alors, on vouloit faire couler nos trésors vers l'empereur. Nous serions trop heureux maintenant que l'empereur jasobin, comme l'a appellé un des préopinans, voulût bien nous rendre les sommes qu'il a reçues de notre munificence, je ne dis pas comme subsides, mais, ainsi qu'on a tant affecté de le dire, comme de simples emprunts. Puisque le noble lord (Greenville) pense qu'il faut poursuivre cette funeste guerre par tous les moyens possibles ; puisque les dépositaires du pou-voir et leurs amis jugent à propos de satisfaire leur animosité contre l'ennemi, en se donnant le plaisir d'une guerre à outrance, il étoit bien juste qu'ils prissent la peine d'exposer à leur pays les ressources qu'ils ont en

réserve pour nous garantir la victoire. Ceux de ces moyens que nous connoissons, nous paroissent bien près de se tarir. Comptent-ils sur l'esprit public ? on n'ignore pas jusqu'à quel point il est éteint parmi nous. L'argent est le nerf de la guerre ; et l'épuisement du trésor, tout le monde le sait, est plus réel que l'amélioration tant vantée de nos revenus publics. Dans l'embarras où nous sommes, nous reposerons nous sur le génie et les talens de nos ministres? Jusqu'ici ils n'ont reussi qu'à détruire notre prospérité au dedans, qu'à nous faire perdre toutes nos alliances au dehors. Il y a deux ans qu'un écrivain) pénétrant dans ses vues , en parlant du dépérissement de nos ressources et du prodigieux accroissement de l'ennemi, nous prédit que si la guerre continuoit, la France parviendroit non-seulement à surmonter tous les embarras de ses finances, mais encore à ébranler notre existence politique. L'événement n'a que trop justifié ses calculs et ses conjectures.

Les préopinans ont exalté la gloire de notre marine. Personne n'admire plus que moi le courage de nos matelots et de leurs chefs; personne ne leur paiera avec plus de plaisir le tribut de reconnoissance qui est dû à leurs brillans exploits. Ils ont, par leurs victoires, en partie réparé les fautes des ministres; ils en ont retardé, et si nous sommes sages, je dirai même prévenu les désastreuses conséquences: mais ces victoires ontielles abattu l'audace et les espérances de l'ennemi? Ne peut-il faire la guerre qu'à nos flottes? Ne peut-il pas nous attaquer d'une manière bien plus sûre et plus efficace dans toutes les branches de notre commerce? Y a-t-il des mers entre l'Espagne et le Portugal, entre Paris et Hambourg? Eh! quels moyens avons-nous de repousser ce genre d'hostilités? Nos ministres, dont l'imagination est si féconde en éblouissantes chimères, transporteront-ils, comme par enchantement, des armées à travers les airs?

"Mais c'est sur l'épuisement des finances de France qu'ils fondent sur tout leur espoir. Les faits seront - ils pour les convaincre, aussi impuissans que l'ont été nos raisons? Où sont maintenant ces montagnes d'assignats, ces énormes masses de mandats, derrière lesquels ils se retranchoient? Quand, ces années dernières, par des raiso memens que dictoit la simple prévoyance. I nous renver nons leurs frivoles conjectures, on ne cessoit de nous les répôter que la France crouleroit sous le fardeau de su papier-monnoie; et la France aujourd'hui est, de tous es états de l'Europe, celui qui a le moins de papier-

» Je suis loin de vouloir me constituer l'apologiste ou le patron du directoire exécutif; je n'ai à cœur que le bonheur et la gloire de mon pays. Si ce but salutaire avoit été atteint, je ne regretterois pas que le mérite et la gloire en fussent au ministère actuel ; mais pour assurer ce succès désirable, il étoit nécessaire d'appeler d'autres ministres : ce changement de personne, en supposant un changement de système, auroit aussi changé les dispositions du directoire; il étoit au moins raisonnoble de l'espérer, comme il étoit indispensable, pour

le salut de ce pays, d'en faire l'essai. » Je sais ce que l'on peut reprocher à la marche suivie dans les négociations par le directoire exécutif; cependant, si nous voulions jetter la lumière sur tous les inystères de nos négociations de Suisse et de Lille, nous serions peut-être moins étonnés des procédés violens qui

ont déterminé la rupture.

Au reste, il s'agit moins en ce moment des torts de notre ministère, que des moyens d'en prévenir les fàcheuses consequences. Quels sont-ils ces moyens ? il appartient peut-être plus au conseil du roi qu'au parlement, de les discuter. Mais il est certain que continuer une guerre ruineuse pour tâcher de conserver le Cap de Bonne-Espérance, Trinquemale et Ceylan, c'est une résolution impolitique, on peut même dire criminelle de la part des ministres. Ces établissemens, au jugement des personnes les mieux instruites de nos intérêts coloniaux , seront pour nous aussi onéreux qu'utiles , et devez-vous mettre ces comptoirs en balance avec l'Ecosse et l'Irlande, que la fermentation révolutionnaire agite déja, et qui peuvent nous être enlevés, sans retour par la guerre et par suite des mesures despotiques qu'elle rendra nécessaires dans ces contrées, comme au sein même de l'Angleterre?

MI Lapaix avec la grande nation! voilà la conquête et la politique quinous convient. C'est une erreur de la croire épuisée parises premiers efforts. L'enthousiasme de la liberté crèc des prodiges de ressources comme des prodiges de courage. Les français ne sont pas comme nous, succombant sous tous les genres d'impôts: leur population est trop disproportionnée; leur richesse trop inhérente à deur sol. La flutte est trop inégale, et j'en

redoute l'issue.

" C'est une illusion non moins dangereuse de croire, quand bien même, ce qui est loin d'être vrai, nos movens auroient la solidité et l'étendue des leurs, que nons pouvons vaincre sans le concours d'un allié. Il n'est pas une époque de notre histoire qui ne justifie cette tém saire confiance; et j'en citerois plusieurs qui la con-

Se flatter que cet empereur, devenu jacebia, contint sentira à se rapprocher desormais de nous, let qu'en seur réunissant aux ennemis à mort de ses nouveaux alliés eto aux irréconciliales adversaires de tout système répue

nues, et qu'il appellera sur lui de nouveaux dangers pour une amitié qui n'a pu lui conserver ses possessions, c'est, pour tout homme qui pense, un véritable délire; pour nos ministres, c'est l'inspiration de la sagesse. D'ailleurs, le système politique de l'Europe est assis sur une nouvelle base et établi d'après des combinaisons nouvelles. C'est vous qui voulez, pour le déranger, poursuivre une guerre qu'on pourra désormais aussi nommer révolutionnaire.

n La paix est le seul chemin pour reprendre notre place dans ce systême auquel nous sommes en ce moment, comme étrangers. La paix est le seul moyen d'espérer dans les charges qui nous accablent, des réductions moins chimeriques que celles que nous promet le discours du roi; car tant que vous serez en guerre, ce n'est pas vous, c'est l'ennemi qui réglera vos dépenses. La paix est nécessaire pour conserver notre puissance au dehors, et sur-tout pour travailler à l'amélioration de notre régime intérieur , non par une rèvolution qui donnereit au peuple un droit universel de suffrages; chimère sans nom et plus contraire encore à l'expérience qu'à la raison, mais par des réformes graduelles, basées sur notre constitution elle-même, et qui seront la garantie de sa durée.

» Il est tems de conjurer l'effrayant avenir qui nous menace. S. M. a l'expérience du trône; elle a des amis qui peuvent l'aider par d'utiles conseils. Dieu veuille que nous devions àsa soilicitude paternelle le salut de notre

Les pièces de la correspondance entre le lord Malmesbury et les plénipotentiaires français à Lille, sont toutes officiellement publiées dans nos papiers. Elles sont au nombre de 34, dont la première est en date du premier juin 1797, et la dernière du 5 octobre. Ce sont les copies on les extraits des dépêches du lord Malmesbury, et les notes que se sont remises les ministres des deux puissances. On y trouve aussi le projet de traité, tout fait, en 20 articles, remis dans la conférence du 8 juillet, à Letourneur et à Maret, par lord Malmesbury, au nom le son cabinet. Cette pièce est celle qui est deja si fameuse par ses lacunes.

N. B. Nous la donnerons dans une autre lettre du 9, qui en est le complément. Le lord Malmesbury , en proposant de rendre à la France toute la partie conquise de ses propres colonies, demande que des compensations soient prises sur les possessions de nos alliés, et qu'en consequence on cède à l'Angleterre ( pour l'Espagne ) l'isle de la Trinité; et ( pour les hollandais ) le fort, la ville et le cap de Bonne-Espérance; tout ce qui appartenoit aux bataves dans l'isle de Ceylan, et en outre, la ville, le fort et les dépendances de Cochin, en échange

de la ville de Négapatnam.

Le lord vicomte Duncan a pris séance au parlement un et a été complimenté par le chancelier de l'échiquier. De longs débats ont eu lieu sur l'élection contestée de M

Le budget a été présenté, et les subsides ont été votés. Les feuilles anglaises qu'on a reçues jusqu'à la date du 9 octobre, n'offrent pas d'autre nouvelle. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 25 brumaire.

L'envoyé extraordinaire de la république française blicain, il exposera les riches indemnités qu'il a obtent près la république ligurienne, le citoyen Faypoult, a

éc quin jet ma êtı

qu acc lic àl san vé exc cor nal la

pou qu' des

spe

join qui d'ex fair par le pl ront tout saire sera

nistr solu A défin deja de l'a

où re

l'am1 ( La lution rages

qui o messi Per 'appi

es no Api égisla elui ( ivre à

aise. despre

(3) écrit au comité des rélations extérieures, établi à Gênes que leur république conserve définitivement les fiefs impériaux. Il invite en même tems le gouvernement provisoire à suspendre la présentation au peuple du projet de constitution.

- La commission militaire a condamné, le 12 brumaire, deux émigrés a être fusillés, et deux fémigrés a

être déportés.

ngers

sions,

élire:

D'ail-

r une

nou-

pour-

nmer

notre

mo-

duc-

iet le

, ce

nses. ceau

n de

don-

nère

à la

sur

intie

lous

mis

que

otre

ics-

utes

t au

nier

co-

ry,

aux

out

1 8

ija i

9,

roe

de

ns

en

e ) p

t,

p-

е,

ge 15

atro

)e

M

lu

e

2

-Le directoire exécutif voulant prévenir les abus qui pourroient résulter de la grande latitude de pouvoirs accordés par la loi du 19 fructidor au ministère de la police sur les journaux et leurs auteurs, et désirant rendre à la presse toute la libèrté que la constitution garantit, sans compromettre la tranquillité publique, s'est réservé , par arrêté du 21 de ce mois, le droit de prononcer exclusivement sur l'application de ladite loi, en ce qui, concerne l'apposition des scellés sur les presses des journalistes; le ministre de la police est seulement chargé de la présentation des rapports.

- Le maître de poste de Dormans est conduit à Paris, pour rendre compte au directoire des motifs du resus qu'il a fait de fournir des chevaux au gouvernement.

- L'ex-ministre Bénézech vient de publier le compte de son administration.

- On écrit du Mans qu'il y a eu quelques troubles au

spectacle pour la Marseillaise.

Le directoire a pris , le 9 brumaire, un arrêté qui enjoint à tous les volontaires de la première réquisition, qui ont été dispensés de se rendre aux armées, en vertu d'exemptions précédentes pour cause de maladie, de faire de nouveau constater leur état d'infirmité actuelle par deux officiers de santé en chef de l'hospice militaire, e plus voisin de leur domicile. Ces officiers leur délivreront, s'il y a lieu, un certificat d'incapacité absolue pour tout service militaire. Ce certificat, visé d'un commissaire des guerres et des autorités constituées du lieu, sera remis au commissaire du directoire près le canton où réside le volontaire, pour être envoyé par lui au mi-nistre de la guerre. Ce ministre délivrera le congé absolu, lorsque la réclamation lui paroîtra fondée.

Aucun de ces volontaires ne pourra obtenir son congé définitif, qu'en produisant la dernière exemption qu'il a deja dû avoir du commissaire du directoire, aux termes

de l'arrêté du 4 ventose an 4.

- Le courier expédié, il y a quelques jours, par l'ambassadeur de Portugal, est de retour de Lisbonne. CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 26.

La discussion à l'ordre du jour étoit celle de la resolution du 3 brumaire, relative aux intérêts et aux arrérages des rentes perpétuelles et viagères, et des pensions qui ont couru depuis de 1er. juillet 1790, jusqu'au 29 messidor an 4.

Personne ne s'opposant à cette résolution, le conseil

approuve.

La parole est à Creuzé-Latouche, pour le rapport sur

es nobles et annoblis.

Après quelques réflexions générales sur le but que les égislateurs doivent se proposer dans tous leurs actes, elui de maintenir le gouvernement établi, l'orateur se vre à une dissertation sur l'origine de la noblesse franaise. On croitlire une histoire de tigres, en lisant celle des premiers tems de la noblesse française. Charlemagne,

le meilleur de ces preux chevaliers, se crut obligé de recommander à ses fils, dans son testament, de ne point égorger leurs enfans nés et à naître, de ne point les mutiler, de ne point leur crever les yeux.

Le rapporteur continue à retracer les tems désastreux de la féodalité, la tyrannie des seigneurs, l'esclavage des habitans, le brigandage des nobles, la misère des roturiers, le désespoir où les premiers avoient réduit ceux-ci; il poursuit cette histoires sous les rois de la 1 re, de la 2º. et de la 3º. race, jusqu'à Louis XIV et ses successeurs, qui surent enfin contenir ces chevaliers, toujours enenmis, toujours armés l'un contre l'autre, mais toujours d'accord, toujours armés pour dépouiller pour vexer ce qu'on appeloit alors les rôturiers. Louis XIV les contint, dit-il, par la présence de troupes considérables, en se les attachant par des bienfaits, par des honneuas, par des privilèges. Comment voulez-vous que les heureux objets de tant de largesses, puissent aimer un régime qui les en dépouille? Il faudroit renoncer à notre gouvernement, si nous voulions y faire entrer des élémens aussi inconciliables.

On ne peut point, ajoute le rapporteur, prononcer de jugemens contre les ci-devant nobles; car des jugemens ne s'appliquent qu'à des faits connus , individuels et constates. Or, rien ne seroit plus difficile à constater que des faits individuels contre les ci-devant nobles, quoique rien ne soit p'us constant que leur malveillance pour le nouvel ordre de choses. La constitution a dit Ceux-là sont citoyens qui présentent des présomptions naturelles d'attachement au régime social; mais aussi ne seront pas citoyens, ceux qui présenteront des pré-somptions naturelles qu'ils sont dans des sentimens opposés. Or , qui présente plus de ces dernières sortes de

présomptions que les ci-devant nobles ?

En distinguant ceux qui, par des actes volontaires, ont donné des preuves d'attachement à la république, vous leur direz: Vous vous êtes identifiés avec nous; votre désintéressement et votre zèle vous ont mérité la haîne de nos ennemis communs ; vous partagerez avec nous les avantages du pacte social. Vous direzaux autres : L'importance de nos périls et du dépôt qui nous est confie, ne nous permet pas de vous admettre à le garder; vos intérêts, vos habitudes sont essentiellement opposés au maintien de notre gouvernement; votre ancien état, vos anciens privilèges, vous mettent dans une circonstance prevue par la constitution. Ce n'est point assez d'avoir de l'attachement pour le sol; il faut encore fournir la preuve que l'on veut le régime établi par la volonté nationale; jouissez en paix de tous vos droits naturels; vivez sans inquiétude; mais si vous voulez faire partie du peuple , déclarez le ; renoncez à une caste qui est essentiellement ennemie de notre gouvernement. Dounez-nous, comme les étrangers qui demandent à faire partie de notre famille, la preuve que vous avez un véritable attachement pour elle. La commission propose d'approuver.

Ajourné jusqu'après l'impression.

CONSEIL DES CINQ-CENTS. Séance du 26.

Unmembre obtient la parole pour une motion d'ordre Je viens, dit-il., au nom des citovens du département de la Sarthe, au nom de la députation de ce département, vous dénoncer l'assassinat commis dans la per-

Cette proposition est adoptée, et le discours sera imp. Pérès, du Gers, se plaint dans une mot on d'ordre, de l'inégalité de la répartition des contributions : il expose que chaque jour des réclamations fondées arrivent des départemens. Il demande en conséquence qu'une commission soit nommée pour établir une juste répartition de la contribution foncière de l'an 7, en prenant pour base de son travail la situation topographique des différentes communes de la république, combinée avec la population et le produit territorial Fabre, de l'Aude, observe qu'il existe une commission qui doit présenter un travail sur cet objet, et dont Duchesne est l'organe. Ce projet, dit-il, aura pour but la rectification de rôle; ainsi il est inutile de creer une commission : je demande le renvoi des observations de Pérès, à la commission existante, et que notre collègue Duchesne ait la parole demain à deux heures. Un membre insiste pour la formation d'une commission spéciale. - Le conseil ordonne le renvoi à la commission dont Duchesne est l'organe, et lui accorde demain la parole.

Martinel est à la tribune, au nom de la commission

des inspecteurs de la salle.

Votre commission, dit-il, reçut le 12 de ce mois, un message de la commission des anciens, qui lui annonçoit qu'une femme et son enfant venoient d'être écrasés par la chute d'un arbre près la statue de Scipion. Le mari de cette femme, nommé Bertin, fut blessé légérement, et cut la présence d'esprit de sauver les jours d'un autre enfant qui étoit avec lui. Ce citoyen exerçoit à Rouen le commerce de papeterie, et il étoit venu à Paris avec septenfans, pour y chercher des ressources, son commerce ne pouvant suffire à ses besoins. Martinel, après avoir ému la sensibilité du conseil, fait adopter le projet suivant:

Il sera accordé au citoyen Bertin, la somme de 1200 l. qui lui sera payée sur les fonds mis à la disposition de la commission des inspecteurs des anciens, pour ses dé-

penses extraordinaires.

Lehardy: Une somme de 1,200 livres n'adoucira pas beaucoup le sort de ce malheurenx citoyen ; je demande que le président écrive au directoire, pour l'invitar à accorder une place à ce citoyen, dans quelque administration.

Cette proposition n'est point appuyée.

Monnot soumet à la discussion le second projet sur la liquidation de la dette publique.

Eschassériaux fait adopter le projet relatif à l'organisation de la trésorerie et de la comptabilité dans les co-

Leborgne, à la suite d'une motion d'ordre, demande le renvoi à la commission militaire des propositions suivantes : 1°. Quels sont les moyens les plus propres à accélérer l'équipement de nos flottes et l'armement de l'armée d'Angleterre; 2°. quelles sont les récompenses qui seront accordées aux armateurs en course ; 3º. quels fonds seront accordés au directoire pour cet objet, On demande l'impression du discours. L'ordre du jour, s'écrie-t-on. Cette demande occasionne un léger mouvement dans le conseil; néanmoins l'impression est ordonnée. Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement d'un projet présenté par Duchesne, sur le mode de répartition des contributions.

Inc

0

Am

Ide

Har

Mad

Ide

Cad

Ider

Gên

Live

Lau

Basl

Lon

Lyo

Mar

Bord

Mon

Insc

Bons

N

IV

toire

napa

quel

reme

la re

gran

du c

qui a

valte

étoie

ajou

sence

son v

dépa

Or

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution sur les transactions entre particuliers, du tems du papier-

monnoie

Chénier par une motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur les spectacles qui sont établis dans toute la république. Il annonce qu'il ne prétend pas aujourd'hui traiter la question dans tous ses rapports; mais que lors de la discussion qui aura lieu sur cet objet; il présentera tous les développemens qu'il croit nécessaires; il entre ensuite dans quelques détails sur le théâtre de la République ; ce theâtre, dit-il, qui le jour où la convention décrétala république, en adopta le nom, et depuis fut souvent exposé aux attaques du royalisme, sous les deux réactions royales. -

Il termine en soumettant au conseil, les trois propo-

sitions survantes:

Quels sont les moyens de modifier l'article I du décret

du 13 janvier 1791, relatif au spectacles. Quelle est la surveillance que le directoire doit avoir

sur les théâtres.

Comment seront déterminé les récompenses à accorder aux théâtres qui auront contamment servi la liberté. Le conseil en ordonne l'impression.

Cours des changes du 26 brumaire an VI. Amst. Bco.  $57 \frac{1}{2}$   $58 \frac{5}{8} \frac{1}{4}$   $\frac{5}{8}$   $\frac{1}{4}$   $\frac{5}{8}$   $\frac{1}{4}$   $\frac{5}{8}$   $\frac{1}{4}$   $\frac{5}{8}$ Hambourg 197 193 1/2 Madrid 13 Idem effectif 15-2-6 Cadix 13 12-17-6 Idem effect. 13 14-17-6 Gênes 951. ½ 93 ½ Livourne 1031. 102 Lausanne 1  $\frac{1}{2} \stackrel{\circ}{\circ} p$ .
Basle 1  $\frac{1}{2}$  b. pair Londres 26-17-6 26-12-6 Lyon au p. 15 15 j. Marseille au p. 30 à 15 j. Bordeaux 10 à 15 j. Montpellier 1 p. à 15 j. Inscripons 8 .s 7-15 s. 81. Bons 3 5-1-9 d. 12-6 15 s.

Bons ; 40 42 Or fin, l'once, 10/1-7-6 Arg. à 11 d. 10g. lem. 50 12 Piastres 51.83 Quadruple 80-10 Ducat 11 l. 10 s. Guinée 25-12 Souverain 341.5 Café Martinique 46 s. la liv. Idem. S. Domingue 42 à 43s. Sucre d'Orléans 40 43 s. Idem d'Hambourg 42 à 47s. Savon de Marseille 16 s. 6 Huile d'olive 23 24 s. Coton du Levant 35 1. 54 l. Esprit : 630 635 Eau-de-vie 22 d. 420 l. 460 Sel 4 1. 5 s. 10 NOEL C. H., rédacteur.